



# Berl'info

## Octobre 2016

Editeur responsable - Administration communale - Rue Antoine Dodion, 10 - B-4257 Berloz  
Tél 019/33.99.99 Fax 019/33.99.88 www.berloz.be Berl'info N°05/2016

## Sommaire

- FNC Berloz :	
Banquet annuel	P.2
Relais sacré	P.2
Te Deum	P.2
- Grand concours de dessins de St-Nicolas	P.2
- Calendrier des matchs de foot	P.2
- Théâtre à Berloz	P.2
- Nouveau matériel de voirie	P.3
- Horaire temporaire du service urbanisme	P.3
- L'application «Mon dossier»	P.3
- L'ODR	
La Berle	P.4
Circuit de voies lentes	P.5
Fond de Villeroux	P.5
Li Vi Qwarem	P.6-7
- Le Groupe d'Action Locale (GAL)	P.8
- Un magasin de seconde main à Faimés	P.8
- Offre d'emploi au CPAS de Berloz	P.9
- Des nouvelles de l'ADL	P.10
- Commande groupée de pellets	P.10
- Commande groupée de mazout	P.11
- Mariage, nécrologie	P.12
- Noces d'Or	P.12
- Naissances	P.13
- La fête à Rosoux	P.13
- Le Bal du Bourgmestre	P.14
- Soirée rwandaise	P.14
- Stages d'été, suite et fin	P.15
- La Fancy Fair du 25 septembre	P.16

## BERLOZ

# BOURSE AUX LIVRES

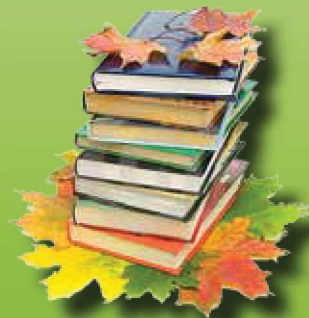
## LE 27 NOVEMBRE 2016 DE 9H30 À 17H00



A la salle Li Vi Qwarem  
Rue de l'Eglise, 4 à Corswarem

Emplacements gratuits  
réservation préalable obligatoire  
(Attention : nombre de places limité)

Bar et petite restauration



Plus d'info : [www.berloz.be](http://www.berloz.be) - 019/33.99.92

Formulaires d'inscription disponibles à l'Administration communale ou par mail [laurence.colinet@berloz.be](mailto:laurence.colinet@berloz.be)

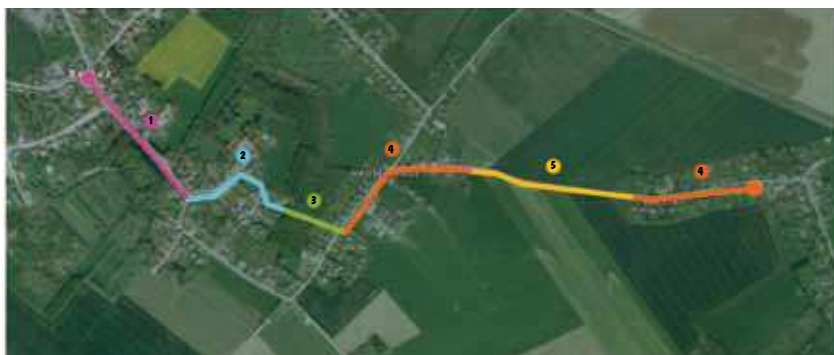
Date de remise des articles pour le prochain Berl'info :  
Le 21 novembre 2016



## Aménagement d'un circuit de voies lentes

Il s'agit d'un projet transcommunal pour la mise en œuvre d'une connexion « Berloz - Gare de Waremme ». Les communes de Berloz et Waremme ont signé deux conventions, l'une de marchés conjoints et l'autre de gestion.

Sur le plan, vous pourrez voir l'itinéraire projeté pour la partie Berloz. Il est divisé en tronçons qui nécessitent des aménagements différents.



Tronçon 5

**1. Rue du Centre :** bande cyclable suggérée avec marquage de chevrons et logos vélos dans les deux sens de circulation ;

**2. Rue du Terminus :** idem mais avec marquages plus espacés pour maintenir une continuité ;

**3. Sentier :** asphaltage du sentier ;

**4. Rue de Waremme en zone agglomérée :** idem tronçon 1 mais en tenant compte des dispositifs ralentisseurs de vitesse qui équipent ces tronçons ;

**5. Rue de Waremme hors agglomération :** aménagement d'une piste cyclo-piétonne asphaltée sur l'accotement dans le sens Waremme-Berloz et marquage de chevrons et logos vélos dans l'autre sens.

Des aménagements complémentaires comme plantations, poubelles, balisage adapté, signalisation... seront étudiés.

La connexion se poursuivra sur la commune de Waremme, rue de Berloz. A partir du carrefour de la Wéric, elle empruntera le sentier longeant le chemin de fer jusqu'au pont situé rue des Prés où elle se connecte au réseau de mobilité douce existant. Afin d'assurer une parfaite cohérence, l'ensemble de l'itinéraire sera aménagé en pleine concertation entre les 2 communes.

Dès que quelques aspects administratifs seront solutionnés, les 2 communes demanderont une convention en Développement Rural et, comme il s'agit d'un projet transcommunal, le subside de la Région Wallonne est de 90% de l'investissement.

Les autres circuits de voies lentes envisagés seront étudiés ultérieurement.

## Création d'un espace de convivialité au «Fond de Villeroux»

**Villeroux ou Villereau ?** Bien que cette zone naturelle soit située Rue du Fond de Villereau, la fiche-projet d'aménagement de la zone naturelle située le long de la « Lange Beek » avait, en 2008, été intitulée « Fond de Villeroux » et nous avons conservé cette nomination pour le site.

Celui-ci comprend 3 zones, 2 d'entre elles ont été aménagées progressivement : création de sentiers pédestres, de 2 mares dont l'une dispose d'une aire de repos avec panneau didactique, d'une lagune, reboisement et plantations afin d'assurer la biodiversité du site. Le projet actuel vise l'aménagement de la zone enherbée à l'avant de la parcelle. Cette zone, dite zone d'accueil, dispose déjà d'une aire de repos constituée de 2 tables avec bancs.



Afin que cette zone d'accueil devienne réellement un espace de convivialité, accessible pour tous (PMR, poussettes, vélos), il est prévu divers aménagements.

Les tables existantes seront couvertes d'une structure en bois de type « carport » et l'eau sera récupérée dans une citerne enterrée équipée d'une pompe à main, deux barbecues fixes et deux braséros seront installés, des bancs seront disposés « au soleil ». Des toilettes sèches, accompagnées d'un système de compost, ainsi qu'un espace destiné aux déjections canines équiperont la zone. L'éclairage sera assuré par des lampes solaires. Un parking pouvant accueillir 8 vélos sera également installé. L'accessibilité à la zone d'accueil sera garantie par une allée en revêtement stable avec main courante là où cela s'avère nécessaire. Un espace jeux constitué de 3 modules légers pour les plus petits sera créé.

A l'entrée, le site disposera de poubelles et d'un panneau d'affichage avec le règlement d'accès, le plan de la zone, les modalités de fonctionnement et de gestion. Une aire de stationnement pour 4 voitures, dont au moins un emplacement PMR, sera aménagée en dalles gazon le long de la voirie.

Une demande de convention est actuellement entre les mains du Ministre de la Ruralité.

